



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

(à adresser au siège du Parc 5 jours francs avant la date prévue pour l'opération - fax : 04 92 52 38 34)

Demandeur (société hélico) :

Dénomination : base sécurité civile de Grenoble

Tel : 06 09 86 04 89

Fax :

Bénéficiaire : base helicop securite civile

Demande d'autorisation de survol

| OBJET du SURVOL - Observations (préciser type de matériels et nombre de personnes transportées) | Date | Localisation : Aire de départ (DZ vallée) | Localisation : Aire d'arrivée (DZ haute) | Transp. matériels (Nb rot.) | Transp. personnes (Nb rot.) | Nb Total rotations prévues |
|---|--------------------|---|--|-----------------------------------|-----------------------------------|---|
| instruction | 14 au 18 nov 16 | GRENOBLE | GRENOBLE (Massifs Meije - Rateau - Ecrins) | néant | 3 a chaque rotation | 4 rotations de jour+4 rotation de nuit |
| | | | | | | |

Précisions sur plan de vol prévu (si tournées circulaires, transferts entre sites ...) :

Description aéronef (type / couleur / immatriculation) :

Nom du pilote :

BERJAT Bruno ou son
remplacant

A

le,

Réponse du Directeur :

* Autorisation accordée - N° 544/2016

* ~~Autorisation refusée - N°~~

Conditions particulières :

* Prévenir le ou les secteurs du Parc concernés (+ le siège) de tout report éventuel du survol autorisé
* Adresser impérativement sous huitaine la fiche annexe portant l'autorisation, complétée avec le Compte Rendu du survol. Passé ce délai le compte rendu de survol sera considéré comme conforme à l'autorisation

A GAP, le : 10/11/16

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE

Copie pour information secteur de :

BRIANCONNAIS et OISANS

Observations :

PAS DE SURVOL EN DESSOUS DE 2 800 M

